

24 OCTOBRE 2024

Intervention de l'AD-PA devant Paul CHRISTOPHE au Conseil de la CNSA

Le conseil de la CNSA s'est tenu ce mardi 22 octobre en présence du nouveau ministre à l'Autonomie, Paul CHRISTOPHE qui s'est exprimé sur ses perspectives, en présence de Pascal CHAMPVERT, vice-Président de l'AD-PA.

Cette démarche est habituelle pour un nouveau ministre mais il est resté près de 2h pour écouter les membres du conseil, ce qui pour une durée aussi longue est incontestablement une première. Il a ainsi montré une volonté personnelle d'écoute et de dialogue que l'AD-PA avait déjà constaté chez sa prédécesseure Fadila KHATTABI, mais qui n'a pas toujours été le cas avec tous ses prédécesseurs.

L'AD-PA a rappelé qu'elle avait conscience du contexte des orientations budgétaires du Premier Ministre et que la situation pour le secteur aurait pu être bien pire compte tenu de quelques évolutions obtenues par le ministre et son équipe. Pour autant, l'AD-PA a indiqué qu'elle donnerait un avis défavorable à ce PLFSS pour de très nombreuses raisons et notamment son insuffisance par rapport aux besoins du secteur et a insisté sur deux points plus particuliers :

- Le déficit persistant et aggravé des services à domicile qui est une réalité depuis très longtemps.
- La reprise de la convergence à la baisse des tarifs dépendance dans certains établissements ce qui est une hérésie alors que 80 % des établissements sont en déficit et qu'aucun d'entre eux n'atteint aujourd'hui le 8 pour 10 promis par l'État depuis près de 20 ans et demandé aujourd'hui par la Défenseure des droits, le Haut Conseil de l'âge, la Cour des comptes et le récent rapport sénatorial.

Pour autant, l'AD-PA a indiqué qu'elle pouvait travailler avec le nouveau Ministre sur plusieurs sujets :

- L'inscription du secteur de l'aide aux personnes âgées dans la cause nationale santé psychiatrique voulue par le nouveau Premier Ministre.
- L'âgeisme en s'appuyant notamment sur le récent sondage organisé par le Haut Conseil de l'âge. L'AD-PA a rappelé que la limite d'âge pour les administrateurs de caisses de sécurité sociale était une anomalie dans notre secteur institutionnel.
- Les contrôles des établissements qui ont entraîné une démotivation forte de nombre de directeurs et de leurs équipes.
- La transformation des établissements en réels domiciles en rappelant que le virage domiciliaire n'est pas « tout le monde dans son domicile historique » mais au contraire la possibilité pour tous d'avoir un domicile dans son domicile historique ou en établissement. L'AD-PA a rappelé la nécessité de promouvoir le libre choix et non pas la nécessité de « rester à domicile le plus longtemps possible ».
- Le développement de la citoyenneté à domicile et en établissement pour les aînés vulnérables.

L'AD-PA a conclu en rappelant que tout cela serait plus facilement abordé dans le cadre de l'adoption d'une loi grand âge telle que promise depuis si longtemps par le Président de la République et ses prédécesseurs.

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)